



Une formation transversale au service d'un projet de développement L'accueil des futurs créateurs d'activités dans la vallée de l'Ondaine

mars 2002

Les cahiers du DSU

Les partenaires investis dans le développement économique de la vallée de l'Ondaine (encadré) mettent l'accent depuis 1998 sur le soutien à la création d'activités, notamment en direction des personnes en recherche d'emploi qui souhaitent se lancer. Partant de l'idée que souvent, celles-ci ne sont pas repérées ou pas assez encouragées dans leurs démarches, une formation est proposée à différents professionnels sur le thème de l'accueil de ces porteurs de projet¹.

UNE PREMIÈRE édition, animée par Alain Arnaud, chargé de mission politique de la ville au Sivo et Dominique Mentha de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), s'est tenue sur cinq journées courant 1999, et a regroupé une vingtaine de participants de toute la vallée. Leur point commun : accueillir des demandeurs d'emploi, mais dans des cadres différents : services sociaux, économiques (chambres consulaires) ou de l'emploi (PAIO, etc.). Une seconde formation est en cours en 2002, suite à la demande de quelques participants, et accueille trois-quart de « nouveaux », en particulier des travailleurs sociaux du conseil général. Outre les apports de contenu, elle vise l'émergence d'une « culture commune » de la création d'activité, afin de conduire à une plus grande coopération entre les professionnels des différents secteurs cités plus haut.

RENOUVELER SON REGARD

Les thèmes proposés sont suffisamment vastes (culture commerciale, créativité, connaissance de l'entreprise, des publics, etc.) pour s'adapter à tous les participants. L'idée, selon A. Arnaud, est de parvenir à « *mettre les mêmes choses sous les mêmes mots* » et dans un second temps de développer la coopération entre les intervenants économiques et sociaux. La formation permet de

dépasser le clivage que l'on tend à établir entre les personnes en recherche d'emploi et le monde de la création d'entreprises. « *La formation nous a d'abord permis de voir les choses différemment et d'éviter les visions normalisatrices des publics* » (un assistant social à la Direction de la protection sociale). Un nouveau regard donc pour une nouvelle façon de travailler : « *On est plus ouvert, plus à l'écoute, et on freine moins les initiatives individuelles* » (S. Dupuy, conseillère à la PAIO). Pour G. Marsala, qui travaille au service économique de la chambre des métiers, « *l'important était de dissiper le grand malentendu qui existe entre le social et l'économique. Même si chacun reste dans sa logique, on a montré que la porte était ouverte et que l'on pouvait travailler ensemble. Chacun évolue : par exemple j'accepte plus la possibilité que quelqu'un crée une activité qui ne durera pas forcément, je reconnais le droit à l'erreur. Et puis il est important de mettre des visages sur les noms des personnes avec qui on est amené à travailler* ».

UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COOPÉRATION

Suite à la première formation, les personnes intéressées (une douzaine) ont souhaité « fonctionner en réseau », en diffusant des informations et en les relayant auprès de leurs institutions. Tous les mois, elles reçoivent un document d'information sur la coopérative d'activité et d'emploi et le diffusent auprès de leur public, méthode qui a prouvé son efficacité : les trois-quarts des personnes ayant intégré la couveuse y sont venues par ce biais. Par ailleurs le Sivo a produit un carnet d'adresses de la création d'activité dans le département, qui recense les intervenants et informe sur leurs champs de compétences ; certains sont même intervenus dans la formation à la demande des participants. « Réseau » signifie aussi par exemple

que tel travailleur social accueillant un porteur de projet aura plus facilement recours à une personne de la chambre des métiers et inversement.

D'autres acteurs, comme le collectif chômeurs, ont demandé à être destinataires de l'information pour la relayer. En parallèle, des liens ont été établis, avec le réseau national Entreprendre (création d'activités en général), animé par les chambres consulaires, ou encore avec l'Irfed (Institut international de recherche et de formation éducation cultures développement) qui travaille plus spécifiquement la création d'activités chez les femmes. Une réelle dynamique semble donc née autour de ce thème, et la formation y contribue pleinement, tout en représentant un moyen pour chacun de se situer à l'intérieur de cette dynamique. Pour l'instant, le réseau n'est ni formalisé, ni encadré par des procédures ou animé par des rencontres régulières, mais cela pourrait constituer une prochaine étape dans le renforcement de la transversalité au service du projet de territoire. ■

Violaine PINEL

Signataires de la convention-cadre sur la création d'activités : Sivo, conseil général de la Loire, chambre des métiers, CCI, État, ANPE, PAIO.

L'action de formation est cofinancée par le Sivo, l'État et la Région dans le cadre du contrat de ville.

La session de 5 jours de formation revient à 7 620 €, incluant la rémunération des intervenants, un dossier de cinquante pages remis aux participants, les locaux. Les institutions envoyant des participants n'ont pas de charges en dehors de la mise à disposition de leurs salariés, ceux-ci n'étant pas remplacés.

1. Voir *Les cahiers du DSU*, n° 28, septembre 2000 et la fiche « Encourager la création d'activités. Un plan d'action dans la vallée de l'Ondaine » disponible sur notre site, www.crdsu.org